



Tapage nocturne remontant à plusieurs mois

Par **toitoin90**, le **18/12/2011** à **04:08**

Bonjour, rnrnmes colocataires et moi avons commis un acte de tapage nocturne en mai 2011 avec, apparemment, dépôt de plainte. J'ai reçu plusieurs appels vendredi 16 décembre 2011 après 23h qui, quand je décrochais, raccrochaient directement. J'ai ensuite laissé sonner et j'ai eu un message quasi inaudible sur mon répondeur où j'ai pu entendre "commissaire" ou "commissariat" et "Dijon" (lieu des faits). J'ai tout de suite rappelé au numéro que j'ai trouvé, correspondant au commissariat de Dijon et l'on me dit que l'appel ne venait pas d'eux. rnrnJ'aimerais d'abord savoir s'il est possible d'établir quelque relation que ce soit (convocation, information, etc.) simplement par téléphone, après 23h et sans aucun courrier et savoir à quelles poursuites je dois m'attendre en cas d'évolution de l'affaire, mais également si je serai le seul visé ou si mes colocataires aussi (ce que je trouverais plus que juste) sachant qu'elles étaient présentes le soir du tapage mais que c'est moi qui ai donné ma carte d'identité au policier. rnrnMerci de prendre le temps de me répondre, étant relativement inquiet. Je reconnais les faits mais n'apprécie pas la tournure qu'ils prennent actuellement.

Par **cocotte1003**, le **18/12/2011** à **14:12**

Bonjour, puisque le commissariat n'a pas de trace de cet appel, il y a de fort chance pour que se soit un canular pour vous impressionner. Les plaintes isolées pour tapage nocturne ont rarement des suites a part une explication au commissariat. Ne vous inquiétez pas, mais évitez impérativement de recommencer à faire du bruit, cordialement

Par **toitoin90**, le **18/12/2011** à **14:29**

Bonjour, merci pour votre réponse. Je me demandais de toute façon comment la police aurait pu obtenir mon numéro de téléphone ? Et s'il ne s'agit pas d'un canular, serais-je le seul à être convoqué ? Il n'y a pas de risque de recommencer, cette colocation est terminée, mais nous avons eu déjà plusieurs amendes mais la dernière fois, c'était différent puisqu'il ne s'agissait pas d'une amende mais d'un papier indiquant la possible poursuite du procureur...(même document que pour une amende mais case différente cochée et rien à payer dans l'immédiat). Cordialement